Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 21 juin 2016

INFORMATION MÉDIAS

Dépenses 2015 de l'Etat en Polynésie française

En 2015, les dépenses de l'État se chiffrent à 181,8 milliards Fcfp (1,52 milliard €) et augmentent de 9,6 milliards Fcfp (80,45 millions €), soit une variation de +5,6% par rapport aux dépenses recensées en 2014.

Dépenses de l'État de 2010 à 2015

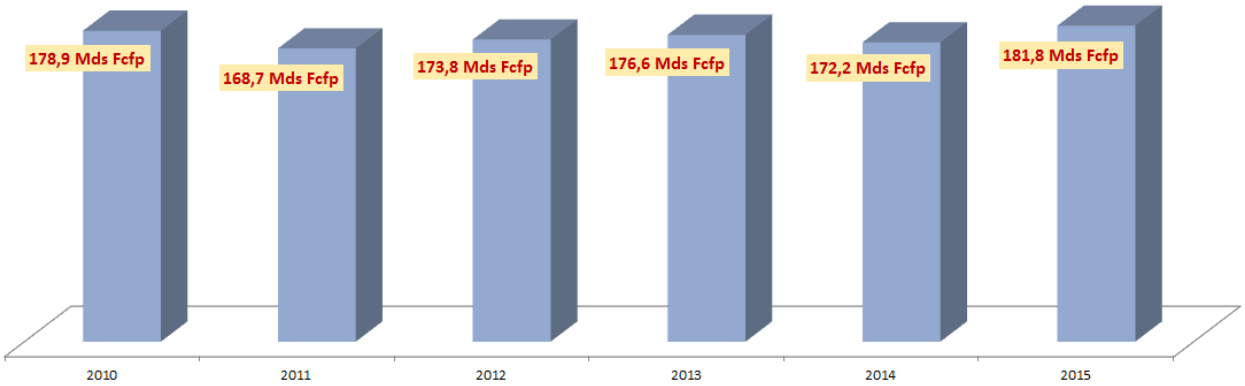

Comme à l'accoutumée, les charges de personnels constituent la part prépondérante (69%) du montant des dépenses de l'Etat sur le territoire. Elles s'élèvent à 125,3 milliards Fcfp (1,05 milliard €) en 2015 et s'accroissent de 1,7% par rapport à l'année passée. Au 31 décembre 2015, 9 963 agents de l'Etat étaient en activité sur le territoire.

En rupture avec les tendances baissières observées durant les années précédentes, les dépenses à caractère militaire, de l'ordre de 17,1 milliards Fcfp (143,44 millions €) en 2015, progressent de 26,9% par rapport à 2014. Cette croissance exceptionnelle résulte de l'augmentation des dépenses d'investissement réalisées essentiellement dans le cadre du projet TELSITE relatif à la rénovation du système de surveillance géomécanique de l'atoll de Mururoa.

S'agissant des dépenses des ministères civils, dont le montant global atteint 130,3 milliards Fcfp (1,09 milliard €) en 2015, elles sont également en progression de 4,2% par rapport à 2014. Les principales hausses concernent les dépenses réalisées par les ministères de l'Outre-mer, de la Justice, de l'Education nationale et de l'Intérieur. Elles témoignent notamment de la poursuite de certains projets d'investissement, tels que la construction de la prison de Papeari, ou encore du retour de l'Etat au financement du régime de solidarité territorial.

Ainsi, en 2015, l'Etat a contribué à la relance de l'investissement public par la mise en œuvre de programmes d'investissement de grande envergure.

L'examen des dépenses par champs de compétence permet de constater une élévation de 9,3% des dépenses de l'État pour l'exercice de ses prérogatives ; elles se chiffrent à 78,5 milliards Fcfp (658,24 millions €). Les dépenses participant aux compétences de la Polynésie française s'accroissent de 3,4% pour atteindre 90,9 milliards Fcfp (762,06 millions €). *A contrario*, les concours financiers alloués aux communes, dont le montant total s'élève à 12,3 milliards Fcfp (103,11 millions €), se réduisent légèrement de 0,5% en raison de la baisse des versements effectués dans le cadre des opérations financées au titre du contrat de projets.

Contacts médias
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr